

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1069

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

840 901 250 RCS Saint-Nazaire.

RN2C.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 3000 EUR.

Adresse : rue du Traité de Maastricht, Zone de l'Europe, 44210 Pornic.

Date de commencement d'activité : 26 juin 2026.

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION DES SOCIÉTÉS SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C. C. S. C. J. (absorbante) et RN2C (absorbée) établi conformément aux dispositions de l'article R. 236-2 du Code de commerce. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORNIC (44210) du 26/06/2026, la société RN2C, SARL au capital de 3 000€, dont le siège social est Zone de l'Europe - Rue du Traité de Maastricht, 44210 PORNIC, immatriculée au RCS sous le numéro 840 901 250 RCS ST-NAZAIRE, et la société SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C.C.S.C.J., SARL au capital de 7 623€, dont le siège social est Rue du Traité de Maastricht - Zone de l'Europe, 44210 PORNIC, immatriculée au RCS sous le numéro 349 639 690 RCS ST-NAZAIRE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de RN2C par SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C. C. S. C. J., RN2C ferait apport à SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C.C.S.C.J., de la totalité de son actif, soit 287 781€, à charge de la totalité de son passif, soit 6 841 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 280 940 €. La fusion prendrait effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 01/01/2026. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par RN2C depuis la date du 01/01/2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C.C.S.C.J. La parité de fusion serait de 70 parts de SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C.C.S.C.J., pour 40 parts RN2C. En vue de rémunérer l'apport effectué par RN2C, SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C.C.S.C.J., procéderait à une augmentation de son capital social d'un montant de 8 004,15€ pour le porter de 7 623€ à 15 627,15€ par l'émission de 5 250 parts nouvelles d'une valeur nominale de 1, 5246€ chacune, attribuées aux associés de RN2C en application de la parité d'échange. L'opération dégagerait une prime de fusion s'élevant à 272 935,85€. Toutefois, RN2C est propriétaire de 5 000 parts de SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C.C.S.C.J., de sorte que si la fusion se réalise, cette dernière recevra 5 000 de ses propres parts. En conséquence, si la fusion se réalise,

SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C.C.S.C.J., procédera immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 5 000 parts qu'elle détiendra dans son propre capital, lesdites parts étant annulées. La différence entre la valeur d'apport des 5 000 parts de SARL CENTRE DE CONTROLE ET DE SECURITE DE LA COTE DE JADE - C.C.S.C.J., détenues par RN2C (soit 250 000€) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 5 000 parts (soit 7 623€), différence égale à 242 377€, s'imputerait sur la prime de fusion dont le montant serait ramené à 30 558,85 €. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé en date du 29/06/2026 au greffe du Tribunal de commerce de ST-NAZAIRE au nom des deux sociétés..

